



Inscriptions 2021-2022

ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE, D'ART ET DE DANSE



Ouverture des inscriptions en ligne



Date de clôture : 12/09/2021



- Les anciens élèves sont prioritaires, les nouvelles inscriptions seront prises par ordre d'arrivée.
- Les inscriptions seront prises dans la limite des places disponibles.
- Les inscriptions seront prises uniquement si vous vous êtes acquittés de vos factures en cours

1. Se connecter à demarches-simplifiees.fr

Il existe 3 cas de connexion pour accéder à la procédure sur demarches-simplifiees.fr :

- **Vous possédez déjà un compte** sur demarches-simplifiees.fr : cliquer sur « Se connecter » puis renseigner l'e-mail et le mot de passe de connexion
- **Vous ne possédez pas de compte** : entrer un e-mail, choisir un mot de passe et cliquer sur « se connecter ». Un lien vous sera envoyé par e-mail afin de valider votre inscription. Veillez à consulter les courriers indésirables, spams ou e-mails promotionnels vers lesquels l'e-mail de validation peut être redirigé automatiquement. Par ailleurs, si vous ne recevez pas cet e-mail assurez-vous que vous n'utilisez pas un filtre anti-spam qui empêcherait la réception de celui-ci.
- **Vous possédez un compte France Connect** : cliquer sur le bouton « France Connect », choisir un compte de connexion en cliquant sur un des boutons (La Poste, Ameli, Impôts, etc.), entrer les identifiants liés au compte sélectionné. La redirection vers demarches-simplifiees.fr est automatique.

2. Le dossier d'inscription

Les dossiers d'inscription 2021-2022 disponible sur démarches simplifiées sont :

- DOSSIER D'INSCRIPTION 2021-2022 – ENFANT/ADOLESCENT
- DOSSIER D'INSCRIPTION 2021-2022 – ADULTE

Un dossier par élève ou adhérent doit être complété.

3. Compléter le dossier d'inscription

❖ Page d'accueil de la démarche

Les premières informations demandées sont la civilité, votre nom et votre prénom. Une fois que vous avez cliqué sur "Continuer", vous serez automatiquement redirigé vers le formulaire.

❖ Remplir le formulaire

ATTENTION : Veillez à bien compléter chacun des champs, dans le cas contraire votre dossier vous sera retourné.

À tout moment, le dossier peut être enregistré en brouillon. Le mode brouillon permet d'enregistrer les informations renseignées dans le formulaire sans que le dossier ne soit rendu visible par le service instructeur.

Le brouillon est accessible depuis votre espace personnel et peut être complété à tout moment.

❖ **Déposer un document en pièce-jointe**

Pour chaque document demandé, cliquer sur parcourir, sélectionner un fichier puis cliquer sur "Ouvrir". Le nom du fichier sélectionné apparaît à côté du bouton "Parcourir", la pièce est alors enregistrée.

La capacité maximale d'ajout de pièce-jointe est de 20 Mo au total par enregistrement.

Formats de pièces-jointes acceptés : .pdf, .doc, .docx, .xls, .xlsx, .cvs, .ppt, .pptx, .odt, .ods, .odp, .jpg, .jpeg, .png

Les justificatifs demandés sont :

- Justificatif de domicile de moins de 3 mois - En cas d'hébergement, attestation d'hébergement/copie CNI/justificatif domicile de l'hébergeur + copie CNI/justificatif domicile de l'hébergé
- Pour les personnes intégrant l'école municipale de musique et ayant déjà eu une formation musicale dans une autre école, joindre une attestation de niveau.
- Justificatif santé pour la pratique de la danse : Certificat médical obligatoire pour les nouveaux inscrits.

❖ **Déposer le dossier**

Une fois le dossier complété, cliquer sur le bouton « Déposer mon dossier » afin de le transmettre à l'EMMAD. Le dossier passe alors du statut « brouillon » au statut « en construction ».

Le statut "en construction" indique que le dossier est visible par l'EMMAD mais reste modifiable.

4. Instruction de votre dossier par l'EMMAD

Lorsque votre dossier est pris en charge par l'EMMAD, votre dossier passe de statut « en construction » en statut « en instruction ». Un mail vous sera alors adressé depuis démarches simplifiées.

- ❖ **Si votre dossier est incomplet**, l'EMMAD mettra votre dossier en attente et vous transmettra un mail pour vous demander de compléter votre dossier et/ou réclamer les pièces manquantes,
- ❖ **Si votre dossier est complet**, l'EMMAD vous en informera par mail.

Un mail sera transmis aux élèves dont l'inscription n'aura pas été retenue dans la semaine du 13 au 17 septembre.

Les cours débuteront à partir du 20 septembre 2021.

L'EMMAD vous accompagne dans vos démarches

❖ **Une question ?**

- ✓ Un onglet "Messagerie" est intégrée dans votre dossier sur demos-simplifiees.fr : celui-ci reprend les e-mails qui vous sont envoyés et vous permettra de communiquer directement avec l'EMMAD. Après avoir saisi le corps du texte, cliquer sur le bouton « Envoyer le message ». Vous avez la possibilité de joindre un fichier au message (max 20 Mo) en cliquant sur « Parcourir ».
- ✓ Adresser un mail à emad@lafarelesoliviers.fr

❖ **Vous ne possédez pas d'ordinateur ou d'adresse mail ? L'EMMAD vous reçoit sur rendez-vous :** (Pôle Culturel Jean Bernard – Avenue de Broglie - 04.90.42.69.00 ou 06.09.60.07.12)

- Lors du Rdv, munissez-vous des justificatifs demandés,
- Un ordinateur est mis à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches en ligne.